

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE des **retraitées** & des **retraités**

RETRAITES, PROTECTION SOCIALE : LE GOUVERNEMENT EN EMBUSCADE

DOSSIERS

> **PANORAMA DES RETRAITÉS
DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

ACTUALITÉ

> LA PSC
> MOBILISATION DU 20 MARS

NOTRE ASSOCIATION

> HCFEA
> CAMPAGNE D'ADHÉSION



**Renforçons la défense
de nos droits,
participons, faisons
adhérer à la FGR !**



3. ÉDITORIAL

Comme à Gravelotte

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Fonction publique, transformation et simplification de l'action publique, dialogue social

Budget : un 49-3 de plus

La Sécurité Sociale est notre avenir commun, pas la PSC !

8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

2025 une année décisive

10 - 12. DOSSIER

Fonctionnaires et Pensionnés.es

Le Service Public Départemental de l'Autonomie, une véritable avancée ?

13. MAGAZINE

Maudit bruit

14. ON A LU**EN CHIFFRES****15. DANS LA PRESSE**

Vivement 2027...

Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : Jacques Fogliarini, François Chelers, Sylvain Houselle, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au *Courrier du retraité* : 6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :

Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité.e.s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial de J. BRILLET
Secrétaire Général

Comme à Gravelotte,

Passé dans l'expression populaire, le nom de cette bataille de la guerre de 1870 évoque un tir nourri, continu, croisé. Sans vouloir filer la métaphore martiale trop usitée ces temps-ci, notre modèle de protection sociale, dont nous fêtons cette année les 80 ans, subit aujourd'hui un tir nourri, continu et croisé.

A longueur d'interventions ou de chronique, ce modèle est présenté comme à bout de souffle, confronté au « mur de l'âge », déficitaire, alimentant une dette historique... Et toutes les propositions éminemment restrictives prospèrent et tombent comme à Gravelotte : désindexation des pensions, abattements des 10 %, remise en cause de la réversion, des droits dérivés, de la majoration des 10 % au troisième enfant, allongement de la durée de travail...

“ L'offensive porte donc bien sur notre modèle social et ses déclinaisons : retraites, santé. ”

Promulguée le 28 février, la loi de financement de la Sécurité Sociale anticipe un déficit de 23 milliards d'euros pour un budget de 667 milliards d'euros, soit un déficit de 3,4 %. Dans cet ensemble, les retraites présentent un déficit 6 milliards d'euros pour 287 milliards d'euros de recettes, soit un déficit de 2,09 %.

On peut alors se demander où est l'urgence quand, le même jour, est publié le budget qui présente lui un déficit de 146 milliards d'euros pour 337 milliards d'euros de recettes, soit un déficit de 32 %.

L'offensive porte donc bien sur notre modèle social et ses déclinaisons : retraites, santé... Pour le pouvoir, le prétexte du contexte vise à accélérer le mouvement. Le 20 mars, partout en France, à l'appel du groupe des neuf, les retraité.es ont dit leurs exigences d'un modèle social solidaire. Mais ce n'est pas non plus cette journée qui fera le printemps.

9 octobre, 3 décembre, 20 mars, 3 dates de mobilisation, des pensions indexées, des interpellations portées à la connaissance du pays, des retraité.es qui s'expriment.

La bataille cependant sera longue. Elle sera difficile. Il nous faut donc nous aussi nous renforcer. Ainsi, vous trouverez encarté dans notre revue un dépliant présentant la FGR-FP. Notre fédération appelle chacun.e de ses adhérent.es, vous appelle, à le proposer à un ami, pour nous rejoindre en adhérent.

Comme avec le groupe des neuf, il n'y a que rassemblé.es et solidaires que nous pèserons.

■ Paris le 4 avril

En bref...

Un marché du gaz tendu.

La consommation mondiale de gaz naturel a atteint un record historique en 2024, d'après un rapport publié par l'Agence Internationale de l'énergie. On y lit que la consommation mondiale de gaz est estimée à 4 200 milliards de mètres cube pour 2024. L'appétit pour le gaz devrait encore grandir en 2025. L'AIE s'attend donc à un marché tendu en 2025. Les Etats-Unis conservent leur place de premier fournisseur de l'Europe, place occupée depuis la guerre en Ukraine.

Batteries : danger.

Le 17 février 2024, 1 200 tonnes de batteries usagées prennent feu et polluent gravement Viviez, dans l'Aveyron. Le 1er septembre 2024, l'incendie d'une batterie de trottinette en charge dans un appartement ravage un immeuble entier à Nice. Le 22 septembre, la batterie d'une voiture électrique explose et incendie le garage et la maison du propriétaire dans l'Aisne. Le 15 octobre, l'explosion à Foix, de la batterie d'un vélo électrique brûle le cycliste sur plus d'un tiers de son corps. Le phénomène est suffisamment préoccupant pour que les pompiers bénéficient d'une formation spéciale pour maîtriser ces types de combustion.

Soumission chimique : prévenir.

L'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament va demander, dès le début du mois de janvier 2025, aux laboratoires titulaires d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) de médicaments à risque de soumission chimique de mettre en place des mesures pour limiter leur détournement. Cela peut consister à rendre le détournement de l'usage plus difficile en modifiant la formule du médicament. Ces changements peuvent porter sur l'aspect visuel (colorant ou texture inhabituelle), ou l'ajout d'un goût ou d'une odeur identifiables. L'Agence entend aussi que les nouveaux médicaments qui seront mis sur le marché intègrent d'emblée ces caractéristiques permettant de rendre leur détournement plus détectable.

Billet d'humeur

L'un des pires taux de mortalité infantile en France : une inquiétude légitime des grands-parents.

Les journalistes Anthony Cortes et Sébastien Leurquin dévoilent au grand public un nouveau scandale français dans le domaine médical. En France, 2800 nourrissons perdent la vie avant leur premier anniversaire, soit un taux de mortalité de 4,1 pour 1000 naissances. Depuis les années 2000, ce chiffre n'a cessé d'augmenter. « Alors que la France a longtemps figuré dans le trio de tête des pays européens où il faisait bon accoucher, nous avons atteint en 2025 la 23e place -entre la Pologne et la Bulgarie (Anna Topaloff qui a recueilli les propos des deux journalistes enquêteurs) ». En 2011, ce taux de mortalité était de 3,1 pour 1000. Alors que ce taux diminue dans tous les pays d'Europe, la France est le mauvais élève qui se distingue. Ce scandale français est la conséquence directe des décisions politiques de restriction budgétaire. L'Etat a fait le bon choix en 1972 de fermer de nombreuses maternités qui ne répondaient pas aux critères de sécurité. Mais comme toujours, on a poussé le bouchon trop loin. En augmentant le seuil à 300 accouchements par an pour maintenir une maternité ouverte, on est tombé dans un excès qui a eu l'effet contraire : 75% des maternités ont fermé, 10 départements ne disposent plus que d'une structure néonatale. Conséquences immédiates : augmentation du temps de trajet vers la maternité qui fait grimper le taux de mortalité. Par manque de moyens, on compte une sage-femme pour six parturientes (ratio fixé par décrets, alors qu'en Suède ce ratio est d'une sage-femme par patiente).

■ SYLVAIN HOUSELLE.

